

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 20.05.14

De Mme Marie-Laurence BATEAU, Conseillère Municipale Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les points 3.d) Indemnité Gardiennage Eglise et 3.e) IRL 2013 sont reportés au prochain Conseil Municipal, car la Collectivité n'a pas reçu les documents nécessaires.

I. Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 22 avril 2014

Aucune modification n'étant demandée, le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

II. Compte-rendu des commissions municipales

a) Commission « Espaces Verts-Cimetière » du 25 avril à 14h30

Présents : Mme GREGOIRE Sophie, Mme LE CRUBLIER Annick, M. HUNAUT Richard, M. CHALEMBERT-AVISSE Michel, M. CAILLIEZ Michel et M. BACHELET Gérard.

Nous mettons en place la Gestion Différenciée afin de préserver et enrichir la biodiversité des espaces naturels de la commune, de valoriser l'identité du paysage, d'améliorer le cadre de vie des habitants et optimiser les moyens humains, matériels et financiers.

A ce jour, deux sites ont retenu notre attention : Rue du Pont Poiré /Impasse des Blanchards - Les Lagunes.

Le désherbage du bourg a été pratiqué avec soin. Le fleurissement de la commune est terminé. Les jardinières sont installées sur les garde-fous. MORICQ et la ville D'ANGLES n'ont pas été oubliés.

A ce sujet nous avons eu de la part des Anglois des remontés positives.

Cimetière : la plaque de marbre fixée sur la colonne tronquée avec une citation de Victor Hugo a été restaurée par Mr DAVIET. Nous le remercions.

b) Commission « Bâtiments » du 25 avril à 16h00

☞ 1 – L'extension de l'auvent du local « Pétanque »

Les travaux sont terminés.

Coût : 16 450€ HT.

☞ 2 – Pole social

Les travaux ont démarré la semaine dernière.

Durée estimée : 1 an

☞ 3 – Garage « Renault »

Finalisation de l'achat pour fin Mai 2014.

M. HUNAUT demande si le bâtiment « Renault » sera dépollué. M. CAILLIEZ répond qu'il le sera et que lors de la finalisation de l'achat, un certificat de dépollution, nous sera remis.

c) Commission « Voirie-Eclairage Public-Assainissement » du 25 avril à 18h00

☞ 1 – Le Point à Temps

Planning :

RUE	PREPARATION	PATA
Dr PACAUD	S 23	S 23/24
De la Maratte	S 23/24	S 24
Des Frênes	S24	S 24/25
Du Cormier		S 24/25
De la Pinoterie	S 24	S 25
Du Chemin de Fer		S 25/26

☞ 2 – Rue Albert Deman, Rue des Caves et Rue des Choreaux

-Renforcement des lignes : SyDEV

-Effacement des réseaux et éclairage : Mairie

Les travaux sont prévus aux vacances de la Toussaint et vont durer environ 3 semaines.

☞ 3 – Travaux sur Moricq et Route de la Tranche

Nous avons suspendu les travaux car nous voulons avoir une réflexion globale avant d'entreprendre ceux-ci. Les subventions restent acquises.

M. SUJEVIC demande si les subventions acquises sont limitées dans le temps. M. CAILLIEZ répond que non, mais que l'entreprise a conseillé la collectivité de faire les travaux de Moricq dans maximum 2-3 ans pour éviter de détériorer la route.

d) Commission « Fêtes et Cérémonies-Culture » du 28 avril à 10h00

Présents : Mme Michelle MERCIER – Mme Marie-Claude NIVET – Mme Françoise JOUANE – M. Frédéric RAZAT – M. Romain GABORIEAU – Mme Yvette CROS (Vice-Présidente)

Absents excusés : Mme Danielle CONGRAS – M. Pierre PERROY

La Vice-présidente informe les présents que cette commission est essentiellement axée vers les fêtes et cérémonies qui concernent la Mairie, le SMT (Service Municipal du Tourisme) étant une entité à part tout en faisant partie des services de la mairie.

Ordre du jour :

1. cérémonie du 8 mai (Armistice 1945)
2. cérémonie du 14 juillet (fête nationale)
3. cérémonie du 11 novembre (Armistice 1918)
4. questions diverses

Cérémonie du 8 Mai

1. Rassemblement à 10h50 place de la Mairie
2. Départ défilé à 11h00
3. Dépôt de gerbes au Monument aux Morts.
4. A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur sera servi salle du Champ de Foire

N.B. : Pour les personnes qui souhaitent se rendre au « Carré des Anglais » RDV au cimetière à 10h30 avec un rassemblement à la porte du cimetière à 10h25.

Cérémonie du 14 juillet

1. Défilé à partir de la Mairie
2. Fanfare de la Mothe Achard pour accompagnement
3. cérémonie et dépôt de gerbes au monument aux morts

Cérémonie du 11 novembre

1. Cérémonie et dépôt de gerbes au monument aux morts

Après ce tour d'horizon des cérémonies à venir la Vice-présidente demande si il y a des volontaires pour prendre le relais quant à l'organisation de l'intendance des « verres de l'amitié. »

Mme Michelle MERCIER et M. Romain GABORIEAU se sont proposés pour prendre le relais sur l'organisation de toutes ces cérémonies au niveau de l'intendance. Après la saison il a été décidé que l'on reverrait l'organisation afin que chacun et chacune puisse prendre les relais nécessaires.

Il a été convenu une visite des locaux à la salle de la Détente, le Mardi 6 mai à 9h30 pour voir où se trouvent les stocks de la Mairie. En tout début de réunion, nous avons parlé des « Amathéas Folies » et de leur déroulé. Une copie du déroulé des préparatifs et de l'organisation sera envoyée par email aux membres de cette commission.

Une demande de rencontre a été émise par M. Frédéric RAZAT afin que la troupe d'Angles fasse connaissance avec les élus le vendredi 2 mai. Mme Yvette CROS doit prendre contact avec la Présidente pour savoir si cela est faisable ou pas. S'il y a accord un email sera envoyé à l'ensemble des élus.

Il a été aussi émis une idée de donner aux élus un badge de manière à les différencier des bénévoles et des organisateurs de la Troupe d'Angles. Il sera demandé au SMT s'il peut faire ces badges de manière à reconnaître les uns et les autres. On attend sa réponse.

Après réflexion, il faut revoir l'idée du badge et l'adapter au mieux en fonction des cérémonies et fêtes organisées par la municipalité. Tout du moins dans sa forme.

Il a été aussi évoqué le Puy du Fou et peut être un partenariat avec Angles pour mettre en valeur la Tour de Moricq. Nous devons constituer un dossier béton avant de le transmettre. Des photos seront ajoutées ou intégrées au dossier, nous récupérerons le plan cadastral et autre, nous ferons aussi un historique de la « Tour », nous préparerons également un courrier à M. Nicolas DE VILLIERS qui sera signé par Monsieur le Maire. Nous pensons solliciter M. Michel CHALEMBERT-AVISSE (qui semblerait détenir des documents anciens), M. Claude MAUPIILLIER, et d'autres qui voudront bien adhérer au projet et bien sûr le Service Municipal du Tourisme qui détient également des documents.

Il a été remis à chacun des membres de la commission une copie des animations estivales du SMT.

e) Commission « Vie Associative » du 29 avril à 10h00

Présents : Yvette CROS, Annick LECRUBLIER, Danielle CONGRAS,
Michelle MERCIER, Sophie GREGOIRE, Romain GABORIEAU

Ordre du jour :

- Tour d'horizon
- Subventions municipales 2014
- Planification d'une réunion avec toutes les associations angloises
- Questions diverses.

La Vice-Présidente Yvette Cros aborde cette réunion en indiquant qu'il y a un important tissu associatif au sein de notre commune (une quarantaine d'associations environ) mais également aux alentours où la municipalité peut être partenaire comme La Baleinière du Lay de La Jonchère par exemple.

Concernant les subventions de cette année, un certain nombre de demandes a été effectué, sans l'apport toutefois des bilans financiers pour quelques-uns, ce qui est normalement un préalable à leurs attributions.

Mme Cros rappelle que les associations signent une convention avec la mairie lorsqu'elles souhaitent obtenir cette aide financière et qu'elles sont censées connaître cette obligation.

A ce sujet, il est indiqué que pour l'année 2013, l'ensemble des subventions versées s'élevait à 12005 €. Pour cette année, nous poursuivrons probablement dans des proportions similaires, mais comme nous l'avions annoncé pendant la campagne, dans le futur, les aides apportées seront redéfinies dans une vision plus globale.

Il est également évoqué certains problèmes :

*Danielle CONGRAS a rencontré quelques membres du Club de l'Amitié qui se sont plaints d'avoir trouvé porte close un mercredi après-midi sans visiblement en avoir été prévenus, certaines personnes étant parties en voyage organisé ; même si ce désagrément est plutôt du ressort de l'association, se renseigner éventuellement pour savoir si une personne différente du responsable peut disposer des clés de la salle en ces circonstances.

*Sophie Grégoire a rencontré un responsable de l'école de danse, qui l'a informée de l'achat sur les propres deniers de l'association, de portants pour stocker leurs costumes au sein du théâtre ; en effet, leurs demandes antérieures faites à la commune de besoin urgent de structures pour le gala de fin d'année n'ont pas reçu d'avis favorable; Michel Cailliez en a bien été informé mais n'a pu donner d'issue positive; Yvette Cros souligne que la période électorale et un problème de trésorerie ponctuel n'ont malheureusement pas permis de régler cette affaire dans les meilleurs délais. Il pourrait être envisageable, dans ces conditions, d'octroyer une subvention supérieure à d'habitude, pour compenser quelque peu la dépense. D'une manière générale, il faudra étudier, si elle n'a pas déjà été budgétée, la réalisation ou l'achat de rangements fermés pour les accessoires des associations utilisatrices du théâtre.

*l'association Patch Passion s'est plainte de nuisances sonores le mercredi après-midi lors du cours de la « gymominots », qui se déroule à l'étage de la Détente dans la grande salle, ce qui leur occasionne une gêne pendant une heure due à la musique et aux bruits des enfants. Dans l'attente d'une autre solution, Mme Cros a proposé de laisser se dérouler comme prévu les quelques cours restant pour cette année. Ce qui amène à penser qu'il faudra, dans l'avenir, revoir l'organisation de l'ensemble des salles selon les besoins et les contraintes de chaque association.

Pour conclure, il est fait le souhait de refédérer les associations entre elles et pourquoi pas faire un bilan après l'été avec les acteurs concernés, pour parler de l'avenir et également des animations hivernales.

DIVERS

*La fête des peintres aura lieu le mardi 5 août dans le bourg, à cette occasion, une exposition de statues pourrait avoir lieu dans l'église, mais ce projet est pour le moment suspendu aux travaux de sécurisation du bâtiment.

*Notre équipe de ping-pong réalise actuellement de belles performances sur le plan sportif, mais un problème de conformité de la salle à la Détente serait un frein à l'accession d'équipes dans les divisions supérieures. Nous pourrions peut-être nous rapprocher de la CCPM et du club pour voir la possibilité d'utiliser la salle omnisports.

A ce sujet, se renseigner sur les travaux (et le calendrier) qui vont être réalisés sur cette dernière, car il y a de gros soucis principalement au niveau du toit (fuites).

Yvette Cros nous indique qu'une réunion est programmée le mercredi 14 mai avec le SMT, les associations et les élus pour préparer entre autres la saison estivale (à noter qu'il n'y a pour l'instant aucune association pour l'organisation du 14 juillet).

f) Commission « Affaires Scolaires-Jeunesse et Sport » du 12 mai à 18h00

Présents :

Membres de la Commission (Michel KAUFFMANN, Françoise JOUANE, Monique LAURENT, Michelle MERCIER, Frédéric RAZAT, Laurence BATEAU, Romain GABORIAU, Sophie GREGOIRE, Bruno SUJEVIC.)
Le SIDEJ (Marc BOUILLAUD Maire de La Jonchère, Daniel NEAU Maire de Saint Benoit),
Ecole Dauphin bleu (Mr BOCQUENE, Mesdames JOTTREAU et POULET),
Ecole Sainte Thérèse (Mr CAILLAUD, TESSIER, Mme BUREAU)
FCPE (Mmes LEGUERN et TERRIEN),
Directeur Général des Services (Mr DROMART),
Centre de loisirs (Mr DE ALMEIDA),
Restaurant scolaire (Mr DELAUNAY),
Transports scolaires (Mr GOSSUIN).

Excusé : Monsieur le Maire Joël MONVOISIN

Ordre du jour :

Présentation des nouveaux élus membres de la Commission et des représentants des différentes composantes du monde éducatif.
Actualité sur les nouveaux rythmes scolaires.
Actions à mener et calendrier.

Le Vice-président de la Commission M. KAUFFMANN, après une courte intervention de bienvenue pendant laquelle il précise qu'il souhaite une collaboration de chaque participant, dans l'intérêt de tous les enfants, aborde la réunion en précisant que la Commune mettra tout en œuvre pour assurer le bon déroulement des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2014.

Il signale également que les activités qui seront proposées doivent être gratuites pour les familles sauf cas très exceptionnel. Il rappelle qu'il reste peu de temps pour la mise en place de cette réforme et qu'il s'agit bien d'alléger le temps scolaire journalier et permettre à tous les enfants de pouvoir découvrir des activités culturelles, sportives et artistiques.

M. KAUFFMANN demande l'intervention des Directeurs des écoles pour connaître leur sentiment sur les TAP.

M. BOCQUENE, Directeur de l'école publique, signale que le projet d'école est actuellement en cours de finalisation pour les années 2014/2018, projet à rendre fin mai. Il demande si un projet éducatif territorial (PEDT) est envisagé sur la Commune. M. KAUFFMANN ne peut répondre dans l'immédiat et souhaite être informé du contenu de ce document.

M. CAILLAUD, Directeur de l'école privée, rappelle que son établissement n'est pas concerné par la réforme, cependant il est intéressé pour une application à la rentrée 2015.

M. KAUFFMANN signale que le décret du nouveau Ministre invite les Communes qui ne l'ont pas encore fait, à faire connaître aux autorités de l'Education Nationale leur choix, avant le 06 juin précision de M. BOCQUENE. Il est important de pouvoir se décider ce soir et choisir l'un des deux scénarios proposés, celui du regroupement le vendredi après-midi s'il était choisi, ne pourrait l'être qu'à titre expérimental et pour une période de trois ans au plus. Cette information a été précisée par M. DOURIAU Inspecteur. M. DOURIAU a aussi précisé que la demi-heure de cours manquante le mercredi matin en raison des problèmes de ramassage scolaire dépendant du Conseil Général peut-être reportée comme proposé en fin de matinée le vendredi.

Les parents d'élèves souhaitent savoir rapidement l'option choisie pour l'organisation et l'information des familles.

Enfin M. TESSIER, membre de l'OGEC Ste Thérèse fait remarquer qu'il n'est plus possible de recommencer à réfléchir sur d'autres options.

Les représentantes de la FCPE tiennent à signaler qu'il s'agit bien de l'intérêt des enfants dont on parle en accord avec les enseignants présents. Ils insistent sur l'attention particulière à donner pour les activités qui seront proposées, en particulier pour les petits de maternelle et rappellent que des propositions ont été faites lors du conseil d'école (co-voiturage entre parents, activités diverses) mais qu'elles ont été refusées.

Après de longs échanges concernant la manière dont pourraient-être organisés les TAP, diverses idées ont été mises en avant.

Quelle solution est compatible 1h15 sur 2 après-midi ou le regroupement le vendredi fin de semaine.

Différencier les activités selon l'âge (primaire et maternelle).

Il ne sera pas possible de diviser les classes sur la semaine.

Que pourrait apporter le positionnement des ATSEM dans le dispositif de TAP.

Les vacances scolaires pourraient-elles être raccourcies.

La quasi-unanimité des présents prennent la décision de choisir après dernier avis des parents et enseignants le positionnement des TAP le mardi et le vendredi de 15h15 à 16h30.

Le groupe de travail déjà constitué se réunira lundi 19 mai et un représentant des ATSEM y sera convié.

Mme MERCIER souligne qu'elle était opposée à la coupure des heures de TAP en plusieurs jours.

M. SUJEVIC regrette que les membres de la Commission « Affaires Scolaires – Jeunesse et Sports » n'aient pas reçu le compte rendu avant le Conseil Municipal et demande à M. KAUFFMANN d'envoyer les comptes rendus aux élus de la Commission en

temps utile. Il demande également si le Comité de Pilotage fait partie de la Commission « Affaires Scolaires – Jeunesse et Sports ». M. KAUFFMANN précise que le Comité de Pilotage est une Commission très élargie et que le compte rendu sera fait séparément de la Commission « Affaires Scolaires – Jeunesse et Sports ».

g) Commission « Citoyenneté - CME » du 13 mai à 9h00

M. KAUFFMANN informe le Conseil Municipal que le prochain Conseil Municipal des Enfants aura lieu le Mardi 3 juin à 17H.

h) Commission « Communication-Information » du 15 mai à 18h00

Présents : Laurence BATEAU, Gérard BACHELET, Richard HUNAUT et Françoise JOUANE

Excusé : Frédéric RAZAT

Secrétaire de séance : F. JOUANE

Lors de cette 1^{ère} Commission l'ordre du jour était autour du magazine municipal.

Il semble d'après plusieurs sources, que les Anglois y soient très attachés.

Il semble indispensable de sortir une publication avant les vacances d'été avec la présentation de l'équipe municipale, les permanences des adjoints, les commissions et les participants, la liste des manifestations estivales (en lien avec le SMT), les projets et les réalisations effectuées, présentation des associations.

Nous proposons de réfléchir à une publication par trimestre selon le calendrier suivant :

- Début Janvier : les vœux du Maire, le bilan de l'année, les projets donc un magazine dense

- Mi-Avril (vers le 10) : les réalisations, leurs coûts et infos diverses magazine plus léger

- Mi-Juin (vers le 10) : un exemplaire plus important avec présentation entre autres des associations et **cela ne se ferait qu'une fois par an**, présentation du programme estival, des animations diverses (même si les bénévoles du SMT distribuent des flyers sur le marché et même si les infos sont sur le site internet (tout le monde n'y a pas forcément accès)

- Mi-October (vers le 10) : publication plus légère avec infos diverses

A NOTER pour les associations : la possibilité en cas d'évènement marquant dans l'année de nous tenir au courant suffisamment à l'avance pour publier leurs articles, photos etc...

Poursuivre bien entendu dans chaque publication :

- L'édito ou le mot du Maire,
- La permanence des élus et infos liées à la Mairie,
- Les divers évènements réalisés et à venir,
- Les infos pratiques (liste des intervenants médicaux et paramédicaux),
- Calendrier des marchés et foires et leurs lieux,
- Infos CCPM, déchetteries etc...,
- Les nouveautés sur la commune, l'ouverture de nouveaux commerces, installation d'artisans,
- La liste des permis de construire et les déclarations préalables de travaux,
- La rubrique état civil,
- Conserver le logo d'Angles sur la page de garde.

Ce qui changerait :

-Tirage format A4 sur papier recyclé (noté en fin de publication)

-Ajouter le blason de la commune en 1^{ère} page ou dernière page.

-Distribution par les bénévoles du SMT (à l'essai) (avec remerciements notés en fin de publication)

-Création d'une rubrique : « infos diverses » avec les offres d'emploi sur la commune, la liste des associations en recherche de bénévoles etc...

-Rubrique « rappels » concernant les CR des conseils municipaux consultables sur le site internet, sur les panneaux d'information (avec leur emplacement) et rappelle aussi que les CM sont ouverts à tous et d'autres petites infos que l'on peut oublier et qu'il est bon de rappeler

-Mettre une pensée du trimestre en rapport avec la citoyenneté, le civisme (en lien avec ce qui a été abordé en commission CME/citoyenneté)

-Création d'une rubrique « tribune » pour les formations politiques ou non politiques des élus

Il a été évoqué de faire faire la maquette par le SMT. Après leur avoir posé la question, cela représenterait trop de travail.

Revoir Aunis Création, l'imprimerie de Luçon et de Moutiers : mise en concurrence. Nous devons les rencontrer.

Pour finir à propos de l'info et communication :

-Revoir sur le site internet la liste des commerçants et artisans à présenter de la même façon

-Solliciter encore plus le Conseil Général, qui même s'il donne des subventions, ne parle pas beaucoup (voire jamais) des animations ou manifestations Angloises comme par exemple les Amathéas.

Le SMT fait remonter toutes les infos pourtant mais le C.G. est très sollicité...

M. SUJEVIC souhaite connaître le nombre de pages du prochain magazine municipal et quelle sera la place donnée à la tribune des élus de la Commune.

Mme JOUANE répond qu'il sera de 6 à 8 pages, pour le prochain magazine. Mme BATEAU précise que le nombre de pages sera défini au moment du montage de la maquette. En ce qui concerne la tribune réservée aux élus des listes d'opposition, une réflexion sera faite dans une prochaine réunion de la Commission « Communication-Information » et que le délai est trop juste pour qu'une publication se fasse dans le 1^{er} magazine, à paraître si tout va bien, fin juin.

III. Finances communales

M. le Maire rappelle que tous les points à l'ordre du jour pour le chapitre « Finances communales » ont été discutés en Commission « Finances », du 13 mai à 18H00.

a) Subventions municipales 2014 aux associations

Mme Yvette CROS, Vice-présidente de la Commission « Finances », propose au Conseil Municipal d'Angles d'attribuer les subventions municipales au titre de l'année 2014.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 18 voix favorables et 1 contre (M. Richard HUNAUT),

- **ACCEPTENT** les subventions communales pour l'année 2014.

COMMUNE D'ANGLES
SUBVENTIONS COMMUNALES
ANNEE 2014

ASSOCIATIONS	MONTANT
ASSOCIATIONS ANGLOISES	
Amicale des anciens d'AFN	140,00 €
Angles-Longeville Basket Club	2 000,00 €
Au fil d'Angles	150,00 €
Boules en bois Anglaise	200,00 €
Cyclo Club Anglois	350,00 €
Ecole de Danse Anglaise	500,00 €
Gymnastique volontaire mixte	300,00 €
La Chantrelle Anglaise	300,00 €
La GymOminots	200,00 €
Les Courlitous	200,00 €
Patch Passion	300,00 €
Peindre à Angles	300,00 €
Pétanque Anglaise	150,00 €
Secours Catholique	300,00 €
Syndicat de chasse d'Angles	200,00 €
Troupe Théâtrale "La tour d'Angles"	5 000,00 €
Vol au Vent "Club de Badminton"	150,00 €
Yoga pour tous	150,00 €
Zumba'Addict	150,00 €
Ping Pong	500,00 €
ESCL Football	2 000,00 €
La Baleinière du Lay	400,00 €
Tit Chou Rose	150,00 €
Sous total 1	14 090,00 €
AUTRES ASSOCIATIONS	
AIDVY	100,00 €
Amicale des personnels collectivités terr.	550,00 €
Clic Repérage	250,00 €
J.A.M.A.L.V.	150,00 €
La Ligue contre le cancer	200,00 €
RASED	180,00 €
Restos du cœur	150,00 €
UDAF 85	85,00 €
Banque Alimentaire de la Vendée	150,00 €
AREAMS	50,00 €
Sous total 2	1 865,00 €
Total Général	15 955,00 €

BUDGET 2014	17 000,00 €
Subventions accordées	15 955,00 €
Subventions en attente	- €
Total subvention 2014	15 955,00 €
disponible	1 045,00 €

M. HUNAUT demande si les bilans financiers manquants des associations sont arrivés en Mairie. Mme CROS répond qu'elle n'a pas encore reçu les bilans des deux associations car elles étaient très occupées.

Un conseiller demande si l'enveloppe prévue cette année est la même que l'année dernière. Mme CROS répond que l'enveloppe est plus importante car cette année et comme tous les deux ans, la Commune donne une subvention de 5 000 € à l'association « La Tour d'Angles » pour le festival des Amathéa'Folies.

b) Ligne de trésorerie

M. le Maire prend la parole et explique la situation à l'assemblée.

- Lors du dernier Conseil Municipal du 10 avril, l'assemblée avait autorisé M. le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 50 000 € pour permettre le paiement des salaires du personnel en cas de disponibilité insuffisante.

- Or fin avril, la trésorerie disponible (environ 35 000 €) ne permettait pas d'assurer les salaires.

Des virements étaient certes attendus (notamment le FCTVA) mais dans des délais incertains.

Aussi, M. le Maire a décidé de recourir à cette procédure et de geler certains paiements après avoir informé les entreprises concernées.

La Commune a travaillé avec le Crédit Agricole qui a été le premier à répondre à la sollicitation d'une ligne de trésorerie de 50 000,00 € à un taux de 1,5 %, frais de dossier de 300 €, commission d'engagement de 125 € et sur une durée d'un 1 an.

c) Projet d'emprunts

M le Maire informe le Conseil Municipal que le budget 2014 voté en mars dernier, intégrait à la section d'investissement, un déficit 2012 de 105 157,72 € et 2013 de 957 783,47 €, soit un cumul de 1 062 941,19 €.

Pour permettre d'équilibrer le budget, il était envisagé un emprunt de 608 096,41 €.

- Compte tenu des échéances à venir (achat garage « Renault », paiement des travaux de l'église ...), M. le Maire a décidé de mettre en place un emprunt.

- Compte tenu de certaines dépenses qui peuvent être reportées, voire annulées, l'emprunt est estimé à 500 000 €.

- Afin de mieux identifier les dépenses concernées, deux emprunts sont envisageables :

- Le premier de 280 000 € adossé aux travaux de l'église,

- Le second de 220 000 € adossé essentiellement à l'achat du garage « Renault ».

Trois banques ont été sollicitées : le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne.

Leurs offres ont fait l'objet d'une synthèse qui est présentée au Conseil Municipal, sous forme de tableau.

a) Contractualisation d'un emprunt de 280 000 € pour les travaux de l'église

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'opération : Travaux de l'église d'Angles est financée en partie par l'emprunt.

Trois banques ont été consultées en début de mois. Après analyse des offres, M. le Maire propose à l'assemblée de contracter l'emprunt auprès du **Crédit Mutuel**, d'un montant de **280 000 €** sur une durée de **15 ans**, à **échéances dégressives** et **capital constant** au **taux fixe** de **3,55%**.

b) Contractualisation d'un emprunt de 220 000 € pour acquisition immobilière

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'achat du Garage « Renault » est financé en partie par l'emprunt.

Trois banques ont été consultées en début de mois. Après analyse des offres, M. le Maire propose à l'assemblée de contracter l'emprunt auprès du **Crédit Mutuel**, d'un montant de **220 000 €** sur une durée de **15 ans**, à **échéances dégressives** et **capital constant** au **taux fixe** de **3,55%**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **CONTRACTE**, auprès du Crédit Mutuel Océan :

- un emprunt d'un montant de 220 000 € au taux fixe de 3,55%, dont le remboursement s'effectuera en échéances dégressives et capital constant sur une périodicité trimestrielle pour une durée de 15 ans. Frais de Dossier de 440 €.

- un emprunt d'un montant de 280 000 € au taux fixe de 3,55%, dont le remboursement s'effectuera en échéances dégressives et capital constant sur une périodicité trimestrielle pour une durée de 15 ans. Frais de dossier de 560 €.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de prêt et tous autres documents s'y référant.

- **DECIDE** que le remboursement de l'emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de règlement sans mandatement préalable.

M. le Maire précise qu'avec ces propositions retenues, la dette par habitant passera à 1 030,16 €/hab. en 2015.

M. HUNAUT demande si la précédente équipe municipale avait prévu un emprunt. M. le Maire répond que l'emprunt avait été prévu au budget, mais pas négocié auprès des banques.

Mme MERCIER demande une précision concernant le remboursement anticipé de la 1^{ère} échéance ; est-ce le taux ou le montant des intérêts qui sera réduit. M. le Maire précise que c'est le montant total des intérêts qui sera réduit.

d) Décisions budgétaires modificatives

Deux Décisions budgétaires Modificatives (DM), ont été approuvées à l'unanimité, sans incidences sur la Trésorerie, afin de régulariser des imputations comptables suite aux planifications budgétaires 2014.

- Budget Communal : prévisionnel LC Chenillée II pour 201885,35 € sur l'article 7551 et non pas l'article 70872,
- Budget SMT : pour 900 € sur l'article 21318 et non pas l'article 020.

e) Détermination d'un plafond de participation aux séjours scolaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DEFINIT** les modalités de financement municipal dédié aux séjours scolaires, soit :

- ➔ Plafond à 90 € par élève Anglois,
- ➔ 1 séjour par année civile et par école,
- ➔ 1/3 Mairie d'Angles, 1/3 Parents, 1/3 Association parents d'élèves.

f) Tarif complémentaire location Salle de l'Amitié

Mme Yvette CROS, présente à l'assemblée un complément de tarif pour l'utilisation de la Salle de l'Amitié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** le complément de tarif pour l'utilisation de la Salle de l'Amitié.

<u>Utilisation Salle de l'Amitié (maxi 84 personnes)</u>	Tarifs 2014	caution
Particuliers (Commune)	150 €	500 €
Particuliers (Hors Commune)	200 €	500 €

g) Tarifs SMT

Mme Yvette CROS, présente à l'assemblée les compléments de tarifs du SMT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** les tarifs 2014 du S.M.T.

Tarifs billetterie 2014

Billetterie Service Municipal du Tourisme d'Angles			
Prestataire	Formule	Prix de vente	Commission (pour info)
Vente CD Claude et Marylou			0 %
CD		5,00 €	
Vélo et Company			8%
Le Chaos de Piquet, sortie VTT	Adulte	14,00 €	
	VTT et casque en plus	7,00 €	
Sur la route de la pointe d'Arçay	Adulte	20,00 €	
	Vélo en sus	12,00 €	

Mme CROS précise qu'il n'y aura que 10 CD à vendre et que lorsque ceux-ci seront vendus il n'y aura pas de renouvellement du stock.

Mme CROS informe le Conseil Municipal que le groupe Claude et Marylou se produira gratuitement à l'ouverture de la fête des artisans le 27 juin prochain.

IV. Opération Eglise d'Angles

a) Avenants au marché de travaux et de maîtrise d'œuvre

M. Michel CAILLIEZ, 1^{er} Adjoint, Vice-Président Commission Bâtiments, présente à l'assemblée des travaux d'urgence complémentaires constatés pendant l'exécution de l'opération.

1) *Concernant le lot n°1 « Echafaudage – Maçonnerie – Pierre de taille – Couvertures Tuiles », pour un montant global en plus de 3 156,03 € HT :*

Monsieur Michel CAILLIEZ, 1^{er} Adjoint, Vice-Président Commission Bâtiments, présente à l'assemblée des travaux d'urgence complémentaires constatés pendant l'exécution de l'opération concernant le lot n°1 « Echafaudage – Maçonnerie – Pierre de taille – Couvertures Tuiles », pour un montant global en plus de 3 156,03 € HT :

- Travaux en plus-value pour 3 704,03 € HT:
 - La location complémentaire des échafaudages pour 2 321,83 € HT,
 - La location complémentaire des installations de chantier pour 355,20 € HT,
 - Le percement dans le mur extérieur de la sacristie pour le passage de l'alimentation ERDF jusqu'au tableau électrique pour 350,00 € HT,
 - Le comblement des bouches de chauffage existantes pour 677,00 € HT.
- Travaux en moins-value pour – 548,00 € HT :
 - La non-réalisation de quatre ouvertures sur cinq dans la couverture ardoise pour 548,00 € HT.

Le Conseil Municipal,

Vu le montant du lot n°1 au marché initial de 69 880 € HT + avenant 1 de 7 043,00 € HT,

Considérant que la totalité des avenants, y compris le présent, n'atteint pas les 20% du prix du marché initial, tolérés par le juge administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n°2 du lot n°1 de l'entreprise BENAITEAU pour un montant de 3 156,03 € HT,
- **NOTIFIE** que le lot n°1 est ainsi arrêté pour un montant de 80 079,03 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y référant, notamment l'avenant.

2) *Concernant la maîtrise d'œuvre pour un montant global en plus de 3 008,69 € HT*

L'opération de mise en sécurité de l'église Notre Dame d'Angles a fait l'objet d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec l'Architecte du Patrimoine JAUNET Patricia le 30 avril 2009 modifié par l'avenant n°1, 2 et 3, avec un coût prévisionnel des travaux de 139 274 € HT.

Depuis, des travaux supplémentaires ont été commandés :

- Avenant 1 et 2 de l'entreprise BENAITEAU : Réfection de la couverture, la cloison coupe-feu, le percement dans le mur extérieur de la sacristie, la location complémentaire des échafaudages et installation chantier, la reprise de l'enduit extérieur de la sacristie et le comblement des bouches de chauffage pour la somme de 10 199,03 € HT,
- Avenant 1 de l'entreprise LUSSAULT : Remplacement des émaux du cadran d'horloge pour le montant de 3 151,34 € HT,
- Avenant 1 de l'entreprise BOCQUIER pour 1 500,00 €.

Considérant le coût révisé des travaux arrêté à 154 124,37 € HT,

Considérant que les honoraires de l'Architecte sont indexés au coût des travaux sus déterminé, le montant du marché de maîtrise d'œuvre est augmenté de 3 008,69 € HT comme résumé ci-dessous.

Calcul de la rémunération :

Enveloppe prévisionnelle HT (validée par le CM du 10/04/12)	115 000,00 €
Enveloppe prévisionnelle HT (validée par le CM du 24/09/12)	139 274,00 €
Travaux supplémentaires précités	14 850,37 €
Coût des travaux pris en compte dans le calcul de la rémunération	154 124,37 € (139 274 + 14 850,37)
Taux de rémunération	20,26 %
Forfait de rémunération HT tranche conditionnelle	31 225,60 € (154 124,37 x 20,26%)
Rappel forfait rémunération HT tranche ferme (acquitté)	10 900,00 €
Total forfait rémunération HT	42 125,60 €
Rappel forfait précédent	39 116,91 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n°4 de la maîtrise d'œuvre de l'entreprise SARL AARP Patricia JAUNET, titulaire du marché relatif aux travaux de 1^{ère} urgence de l'église Notre Dame d'Angles, pour un montant 3 008,69 € HT,
- **SOULIGNE** que la plus-value enregistrée est de 3 008,69 € HT, portant ainsi la totalité du marché de maîtrise d'œuvre à 42 125,60 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y référant, notamment l'avenant.

3) Point sur la consolidation de la structure du Clocher

Travaux de consolidation et réparation :

Historique de Mme Jaunet :

- Devis entreprise Benaiteau : **3 solutions**
 - ☞1 – Consolidation (réparation dans 1, 2,.....ans) démontage de l'échafaudage
Coût HT : 22 600€ plus prestations intellectuelles de 20 à 30 000€ (estimation)
 - ☞2 – Consolidation et réparation (solution définitive)
Coût HT : 65 120€ plus prestations intellectuelles de 20 à 30 000€
 - ☞3 – Réparation seule s'ajoute au point 1 (peut attendre 1, 2,.....ans)
Coût HT : 55 047€ plus prestations intellectuelles de 20 à 30 000€

M. le Maire sollicite un accord de principe de l'assemblée sur l'une des solutions présentées de la part du Conseil Municipal, pour permettre de lancer l'étude.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, choisie la solution 2 – consolidation et réparation définitive.

V. SyDEV : Travaux de réparation d'éclairage public

M. le Maire laisse la parole à M. Michel CAILLIEZ.

Le Vice-président de la Commission « Voirie-Eclairage Public-Assainissement » présente deux conventions du SyDEV portant sur des travaux de réparation réalisés sur des candélabres Place du Champ de Foire et Rue des Caves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux réalisés par le SyDEV pour un montant de 959,00 € et de 412,00 €, soit pour un total de 1371 € ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents s'y référant, notamment les conventions.

VI. Participation aux Commissions CCPM

a) *Nomination des membres élus d'Angles aux 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} Commissions Communautaires à savoir :*

2) <u>COMMISSION DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES</u>	<u>CANDIDAT :</u> Titulaire : Joël MONVOISIN (Vice-Président, siégeant d'office) Suppléant : Michel KAUFFMANN
3) <u>COMMISSION ACTION SOCIALE/EMPLOI</u>	<u>CANDIDATS :</u> Titulaire : Françoise JOUANE Suppléant : Michelle MERCIER
4) <u>COMMISSION ENVIRONNEMENT</u>	<u>CANDIDATS :</u> Titulaire : Gérard BACHELET Suppléant : Pierre PERROY
5) <u>COMMISSION TOURISME-SPORT-CULTURE</u>	<u>CANDIDATS :</u> Titulaire : Michel KAUFFMANN Suppléant : Yvette CROS
6) <u>COMMISSION FINANCES-FONCTIONNEMENT</u>	<u>CANDIDATS :</u> Titulaire : Yvette CROS Suppléant : Michel CHALEMBERT-AVISSE

Les candidatures à ces Commissions ayant fait l'objet de concertations, Monsieur le Maire propose à l'assemblée un vote à main levée.

Après accord sur les modalités du vote et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme les membres élus d'Angles proposés, aux Commissions CCPM et sont immédiatement installés.

b) Election des membres élus d'Angles à la 1ère Commission Communautaire

1^{er} TOUR

4 candidatures sont proposées :

1) <u>COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u>	<u>CANDIDATS :</u> Michel CAILLIEZ Richard HUNAUT Marie-Claude NIVET Danielle CONGRAS
---	---

Compte-tenu qu'il n'y a que deux sièges à pourvoir, Monsieur le Maire propose dans un premier temps si deux candidats souhaitent se désister.

Aucun candidat ne le souhaite, Monsieur le Maire propose un vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal procède au vote. Il est précisé que chaque électeur vote pour deux candidats (un membre titulaire et un membre suppléant).

Les résultats sont les suivants :

TITULAIRE		SUPPLEANT	
▪ M. Michel CAILLIEZ :	16	▪ M. Michel CAILLIEZ :	01
▪ M. Richard HUNAUT :	01	▪ M. Richard HUNAUT :	02
▪ Mme Marie-Claude NIVET :	00	▪ Mme Marie-Claude NIVET :	07
▪ Mme Danielle CONGRAS :	00	▪ Mme Danielle CONGRAS :	07
▪ Abstention :	02	▪ Abstention :	02

A OBTENU : M. Michel CAILLIEZ, 16 voix.

M. Michel CAILLIEZ est élu au poste de membre titulaire de la Commission CCPM « Développement économique » et est immédiatement installé.

Compte-tenu de l'égalité des candidats, un deuxième tour est organisé afin de nommer le membre suppléant.

2^{ème} TOUR

M. Richard HUNAUT, Mmes Marie-Claude NIVET et Danielle CONGRAS sont candidats au poste de membre suppléant de la Commission CCPM « Développement économique ».

Le Conseil Municipal procède au vote.

Les résultats sont les suivants :

SUPPLEANT	
▪ M. Richard HUNAUT :	00
▪ Mme Marie-Claude NIVET :	10
▪ Mme Danielle CONGRAS :	05
▪ Abstention :	04

A OBTENU : Mme Marie-Claude NIVET, 10 voix.

Mme Marie-Claude NIVET est élue au poste de membre suppléant de la Commission CCPM « Développement économique » et est immédiatement installée.

La Commission est ainsi constituée :

6) COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Titulaire : Michel CAILLIEZ Suppléant : Marie-Claude NIVET
---	---

VII. Représentation des élus au SyMPTAMM

M. le Maire informe que l'élection effectuée au mois d'avril, pour les représentants du SyMPTAMM, devient nulle et non avenue. Cette Commission est de la compétence de la CCPM. Lors de la séance de mai 2014, le Conseil Communautaire de la CCPM a élu M. Joël MONVOISIN, titulaire et M. Michel CAILLIEZ, suppléant de la Commission SyMPTAMM.

VIII. Constitution de la Commission Communale des Impôts

En application de l'article 1650-1 Code Général des Impôts,

Les huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Liste proposée et approuvée par le Conseil Municipal, par 17 voix favorables et 2 abstentions (Mme Marie-Laurence BATEAU et M. Romain GABORIEAU) :

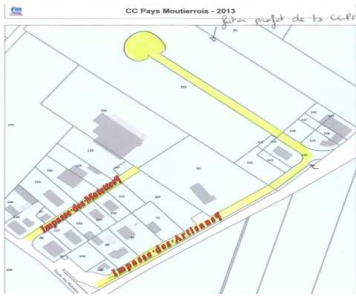
Délégués titulaires :

- VASSEUR Ulysse, 13 rue Jimbo à ANGLES, Retraité
- GUIET Roger, 4, route du Port à ANGLES, Agriculteur retraité
- MAUPILLIER Claude, 17, rue Jimbo à ANGLES, Chirurgien-dentiste retraité
- MORIN Roger, 2 rue de l'Ouche du Chêne à ANGLES, Artisan menuisier retraité
- TOTOLA Pierre, 24 route de la Cigogne à ANGLES, Retraité
- MAILLET Marcel, 1 rue des Caves à ANGLES, Agriculteur retraité
- LENAERS Muriel, 13 rue Albert Deman à ANGLES, Infirmière retraitée
- AUDOUI François, 11ter, route de la Roche à ANGLES, Retraité
- RAIMBAUD Michel, 5 rue des Mousquetaires à ANGLES, Retraité
- DE FALTICENI Patrick, 19 rue des boutons d'or à ANGLES, Agent de la poste retraité
- ROSCHIONI Jean-Louis, 7 route des Conches à ANGLES, Retraité
- CANAC Jean, 15 route de la Tranche à ANGLES, Retraité EDF
- GABORIEAU Bernard, 12 route du Pont du Poiré à ANGLES, Retraité
- PERCOT Patricia, 3bis route de la Cigogne à ANGLES, Agricultrice
- BOUILLAUD Marc, 21 rue des Éronces à LA JONCHERE, Retraité DDE (Maire)
- TIRAND Jean-Pierre, 8 rue de la Moulinette à LE BERNARD, Artisan maçon retraité

Délégués suppléants :

- GUÉRINEAU Jean-Michel, Le fief Chevalier à ANGLES, Agriculteur
- DINCHER Xavier, 23 route de la Fontaine à ANGLES, Commerçant retraité
- LAMBERT David, 32 rue Nationale à ANGLES, Restaurateur
- MALLET Joël, 13 rue du Petit Fief à ANGLES, Agent de la Poste retraité
- CHEVOLEAU Michel, 12bis route des Conches à ANGLES, Proviseur retraité
- GARAND Bernard, 18 rue Jimbo à ANGLES, Retraité
- LACHAMBRE Denise, 14 route de la Tranche sur Mer à ANGLES, Retraitée
- CADORET Jean-Claude, 1 rue Cyrano à ANGLES, Artisan boulanger retraité
- CHEVAT Bernard, 2 rue de la Brime à ANGLES, Retraité
- BUREAU Françoise, 18 route du Pont du Poiré à ANGLES, Retraitée
- BOILEAU Robert, 6 rue des Forges à ANGLES, Retraité
- MASSUELLE Monique, 14 route du Pont du Poiré à ANGLES, Retraitée
- CHADENEAU Annick, 55 route de la Tranche sur Mer à ANGLES, Technicienne conseil
- CADORET Nathalie, 7 impasse des Blanchards à ANGLES, Commerçante
- DELAVERGNE Joël, 19, rue des Éronces à LA JONCHERE, Artisan maçon
- PLAIDEAU Thierry, 8 rue du Calvaire à LA JONCHERE, Artisan menuisier

IX. Dénomination des voies Zone Artisanale « Les Motettes I et II »



M. le Maire souhaite dénommer les deux impasses desservant les Zones Artisanales « Les Motettes I et II ». Il propose : Impasse des Motettes et Impasse des Artisans. Par ailleurs, il précise que ces propositions ont obtenu l'aval de la CCPM, propriétaire de la Z.A. « Les Motettes II », en cours d'aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DENOMME** la 1^{ère} impasse : Impasse des Motettes et la 2^{ème} impasse : Impasse des Artisans.

X. Communications diverses

a) Réglementation sur les feux de végétaux, le bruit, les zones « bleues » et les dépôts sauvages d'ordures ménagères

M. le Maire informe le Conseil des instructions qu'il a données à la Police Municipale concernant certaines infractions qui relèvent d'incivilités.

Feux de végétaux

Les contrevenants feront l'objet d'un avertissement lors du constat de la première infraction. En cas de récidive, ils seront verbalisés et encourront une amende de 68 €

Bruit provoqué par divers engins de jardinage ou de bricolage

Les mêmes règles seront appliquées que pour les feux de végétaux. Monsieur le Maire rappelle également à ce sujet les termes de l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2013 qui fixe les horaires limitant ces activités.

Zones bleues

Elles sont applicables toute l'année. Une tolérance assez large sera appliquée hors saison tout en veillant à ce qu'il n'y ait pas d'abus. En saison, les règles seront strictement appliquées mais sans harcèlement. L'amende encourue en cas de non-respect est de 17 €

Dépôts sauvages d'ordures ménagères et autres détritiques

L'identification des contrevenants sera systématiquement recherchée. A chaque fois une procédure sera enclenchée. L'amende encourue est de 68 €.

M. le Maire fait savoir qu'un communiqué sur le sujet paraîtra sur le site de la Commune, dans le prochain magazine municipal et dans la presse locale.

Arrêté préfectoral du 12 juillet 2013 relatif aux bruits de voisinage

		LUNDI - VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE ET JOURS FERIES
Art. 6	Activités professionnelles sur la voie publique ou dans des propriétés privées (1)	7H00 – 20H00	8H00 – 19H00	Interdiction (sauf urgence ou dérogation du Maire)
Art. 11	Appareils sonores de protection des cultures (2)	7H00 – 21H00	8H00 – 21H00	8H00 – 10H00 18H00 – 20H00
Art. 19	Appareils de bricolages, de jardinage ... (3)	8H30 – 12H00 14H00 – 19H30	9H00 – 12H00 15H00 – 19H00	10H00 – 12H00

(1) Dérogations possibles, à l'initiative du maire – (2) sans excéder une période de trois semaines – (3) appareils électriques compris.

XI. Questions diverses

a) Prochain Conseil Municipal : le Mardi 17 juin 2014 à 20h

Depuis, la date a été déplacée au 20 juin prochain, compte tenu de l'obligation pour les Communes de réunir l'ensemble du Conseil Municipal, ce jour, en vue de désigner les délégués qui voteront aux élections sénatoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures.